



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 08 juillet 2021

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 28 juin 2021 le conseil communal a approuvé une autorisation de lotissement de terrains situés à l'intérieur du PAP-QE (section JF d'Imbringen, n° cadastral 1076/2495).

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 09 juillet 2021 au 23 juillet 2021 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire ff

